



LES CONFÉRENCES DE L'ENTREPRISE

Les Conférences de l'Entreprise
« Evènement interprofessionnel dédié aux
Entreprises et à ceux qui les font grandir »

Le 15 Décembre 2015 – Paris

Un Label et un évènement

Etude Crowdfunding Immobilier



Principaux Partenaires Institutionnels et sponsors Grand Débat ANACOFI



Partenaires et Soutiens de l'étude Crowdfunding Immobilier



Captation et diffusion des débats/Partenariat presse

Partenaires logistique



Nous avons coutume d'organiser un grand diner débat chaque fin d'année, d'un format un peu distinct de la trentaine de ceux que nous organisons tout au long de l'année, en Province, dans le cadre de notre tour de France Anacofi, pour lesquels nous ne pouvons avoir qu'un invité.

La spécificité du grand débat de fin d'année est fondée sur le fait que plusieurs personnes peuvent venir débattre autour d'une table.

Je suis vraiment très heureux des intervenants qui nous ont rejoints cette année pour cette 7^{ème} édition.

Je remercie naturellement nos fidèles interlocuteurs : Jean Berthon, qui représente les épargnants ou les représentants de l'ACPR et de l'AMF qui nous font l'amitié, encore une fois de venir débattre avec nous.

Cette année, nous accueillons avec plaisir, pour la première fois, des représentants de l'Assemblée Nationale plus fréquemment présents pour notre Convention Annuelle.

Depuis 2003, notre actualité tourne continuellement autour de la régulation. De ce fait, comme depuis 12 ans il nous fallait parler de « régulation ».

En même temps, d'autres actualités s'imposent ces derniers mois : la technologie et toutes les révolutions qui vont avec ...

A la croisée de la Fintech et de la régulation, se trouve le Crowdfunding.

Comment pouvait-on ne pas en parler ; a fortiori quand l'Anacofi soutient une étude approfondie sur le sujet.

Ainsi, la forme et le contenu de notre débat de fin d'année 2015, qui se compose habituellement d'une seule table ronde, se sont imposés à nous et ont été imaginés autour de 2 tables rondes.

Ce format a semblé rencontrer un franc succès. Je vous laisse en découvrir les synthèses.

Il est également à noter que cette 7^{ème} édition du Grand Débat rentre dans le cadre des « Conférences de l'Entreprise », évènement interprofessionnel dédié aux chefs d'entreprises et à ceux qui les font grandir.

Enfin, j'ai souhaité faire le point sur, ou annoncer des projets de notre association :

- Une étude sera focalisée sur les 20 points que nous avons produits au sujet du financement des TPE-PME.
- Une étude sera dédiée sur les Fintech de nos métiers et les axes que nous devons suivre. Il est important d'y voir clair, d'autant qu'une consultation européenne est programmée pour le 4 mars prochain sur ce sujet.
- L'ANACOFI produira une note sur les relations entre crowdfunders et CIF/IOBSP, avec le soutien, nous l'espérons, de l'AMF et de l'ACPR.

Pour l'heure, et avant de vous souhaiter une bonne lecture et un bon visionnage des débats, je souhaite remercier tous ceux qui ont œuvré à cette édition, qu'il s'agisse des intervenants, de l'équipe des organisations partenaires, des sponsors mais également les professionnels et les chefs d'entreprises qui se sont joints à nous.

Voici les organisations officiellement partenaires de l'édition 2015 :

Nestadio Capital	Edmond de Rothschild AM	Mandarine	Commerzbank
Club Patrimoine	Les Echos	Phanim 06 création	Club Patrimoine

Retrouver l'ensemble des débats en vidéo sur :

www.lcentreprise.fr

SOMMAIRE

Ouverture des Conférences par David CHARLET, Président de l'ANACOFI

Programme 7 ^{ème} édition du Grand Débat Anacofi	4
1 ^{ère} table ronde : Crowdfunding Immobilier : Comment fonctionne-t-il ? Pourquoi un tel développement ? Quelles perspectives ?	5
2 ^{ème} table ronde ANACOFI Régulation Financière : Garantie de stabilité ou contrainte qui freine le développement des entreprises et de l'économie ?	7
Synthèse de l'étude approfondie sur le Crowdfunding Immobilier	9
Mots des Sponsors Dîner Débat ANACOFI	11
CV et résumés de carrière de nos intervenants sur le site dédié www.lcentreprise.fr et	13
Synthèse participants inscrits LCE Paris / Grand Débat Anacofi 2015	17
Organisations co-organisatrices et Partenaires / Sponsors	18

Modération des Tables : Monsieur **David BARROUX**, Rédacteur en Chef LES ECHOS

17h45 – 17h50 :

Mots d'accueil : Monsieur **David CHARLET**, Président ANACOFI

CROWDFUNDING IMMOBILIER



17h50– 18h10 :

Ouverture des débats par **Madame Axelle LEMAIRE**, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

18h10 – 19h15 :

Table ronde Ouverture - Crowdfunding Immobilier :

Comment fonctionne-t-il ? Pourquoi un tel développement ? Quelles perspectives ?

Monsieur **Patrick MONTAGNER**,
Monsieur **Jean BERTHON**,
Madame **Stéphanie SAVEL**,
Monsieur **Maxime DUHAMELLE**,
Madame **Céline MAHINC**,
Madame **Chloé MAGNIER**,

Secrétaire Général Adjoint ACPR
Président de la FAIDER et Better Finance For All
Présidente de WISEED
Président de DIVIDOM
EDEN FINANCES, Co-auteur
CM Economics, Co-auteur

GRAND DÉBAT

19h30 – 20h45 :

Table ronde ANACOFI Régulation Financière : garantie de stabilité ou contrainte qui freine le développement des entreprises et de l'économie ?

Monsieur **Gérard RAMEIX**
Monsieur le Député **Olivier CARRE**,
Monsieur le Député **Laurent GRANDGUILLAUME**,
Monsieur **Benoit de La CHAPELLE BIZOT**,
Monsieur **David CHARLET**,

Président de l'AMF
Les Républicains
Parti Socialiste
Directeur Général délégué de la FBF
Président ANACOFI

20H45 : COCKTAIL DE CLÔTURE



Après l'introduction générale des Conférences par David CHARLET,

Monsieur David BARROUX, rédacteur en chef des Echos Entreprise ouvre les débats de la première table sur le Crowdfunding Immobilier.

1^{ère} table ronde : Crowdfunding Immobilier : Comment fonctionne-t-il ? Pourquoi un tel développement ? Quelles perspectives ?

Cette première table est composée de Monsieur Patrick Montagner; Monsieur Jean BERTHON ; Madame Stéphanie Savel ; Monsieur Maxime Duhamelle ; Madame Céline Mahinc et de Madame Chloé Magnier.

Madame Chloé Magnier et Madame Céline Mahinc présentent leur étude dédiée au Crowdfunding Immobilier. Cette étude s'appuie sur l'administration d'un questionnaire auprès de 26 plateformes de Crowdfunding Immobilier français et sur une analyse approfondie des contextes économiques, réglementaires et juridiques.

Elle fait ressortir plusieurs points, notamment :

- Que les montants financés par les plateformes de crowdfunding immobilier atteignent 38,2M€ à fin septembre 2015.
- Que les rendements annoncés aux investisseurs sont particulièrement variables d'une plateforme à l'autre : de 3% à 20%
- Que l'année 2015 a été marquée par une multiplication du nombre de plateformes.

Selon Chloé MAGNIER, le premier objectif est d'éclairer le marché et la communauté des parties prenantes.

Le second objectif est de replacer les chiffres dans un contexte juridique et économique. Elle estime que « l'industrie du crowdfunding immobilier est une industrie jeune qui demande à se structurer autour de quelques acteurs phares. Néanmoins, l'industrie court le risque de voir certaines plateformes jeter l'opprobre sur cette nouvelle pratique financière. Le crowdfunding immobilier ne survivra que s'il reste un moyen alternatif ou complémentaire aux sources traditionnelles de financement de l'immobilier ».

Madame Céline Mahinc, co-auteur de l'étude, souligne que le crowdfunding immobilier constitue un levier complémentaire intéressant de financement et donc de croissance, pour ce secteur majeur de l'économie française que représente l'immobilier. Elle précise qu'une appartenance harmonisée à la sphère bancaire et financière permettrait aux plateformes de bénéficier d'un business model viable et épanoui.

Selon Madame Stéphanie SVEL, Président de WISEED, nous avons une réglementation pionnière en France depuis 2014. La régulation est un élément important, créateur de confiance pour le grand public. Nous ressentons l'évolution exponentielle du crowdfunding depuis 2013 et nous intégrons la digitalisation du rapport à la finance.

Maxime DUHAMELLE, Président de DIVIDOM se sent quant à lui, pénalisé par un cadre réglementaire qu'il qualifie de « flou et marqué par un vide juridique ». Par ailleurs, il précise qu'il nous faudrait une « vraie régulation ». D'après lui, le législateur met cinq ans à légiférer alors que les modèles économiques efficaces changent bien plus rapidement.

Jean BERTHON, Président de la FAIDER considère le crowdfunding comme une initiative positive, sous réserve d'une bonne réglementation, car il y a trop de place pour les dérapages. Selon lui cependant, nous sommes dans un monde où l'innovation va plus vite que la réglementation, qui peut empêcher le développement de l'innovation et de la créativité. La réglementation nationale doit donc réagir vite mais dans le bon sens.

Monsieur Patrick Montagner, Secrétaire Général Adjoint ACPR, indique que la France n'est pas en excédent de sources de financement. Le fait d'introduire de la concurrence est générateur de plus de financements. L'ACPR doit pour autant veiller à la protection de la clientèle. Il souhaite que l'investisseur ne soit pas induit en erreur. L'information est importante étant donné que le marché se développe vite. Enfin, il estime que tout le monde a intérêt à ce que ces pratiques soient correctement réglementées pour éviter la publicité trompeuse.



2^{ème} table ronde ANACOFI Régulation Financière : garantie de stabilité ou contrainte qui freine le développement des entreprises et de l'économie ?

La 2^{ème} table ronde sur la régulation financière est composée de Monsieur Gérard RAMEIX ; Monsieur le Député Olivier CARRE ; Monsieur le Député Laurent GRANDGUILLAUME, Monsieur Benoît de la CHAPELLE BIZOT et Monsieur David CHARLET.



Monsieur David CHARLET, Président de l'ANACOFI souligne qu'il faut tirer les enseignements des 12 dernières années sur la réglementation. Il est important de faire le point car nous avons assisté à un changement rapide et continu du contexte réglementaire, comme il n'y en eut jamais dans le siècle et demi passé.

Monsieur Benoit de la CHAPELLE BIZOT, Directeur Général délégué de la FBF précise que nous avons eu besoin de régulation après la crise financière de 2008. Aujourd'hui, la réglementation financière est très contraignante. Le mécanisme mis en œuvre continue d'entraîner des contraintes lourdes. Suite à la crise financière, la stabilité du secteur financier est apparue nécessaire mais désormais, il faut s'occuper de la croissance et de l'emploi. La réglementation a réduit la taille du bilan des banques, tout cela conduit à réduire l'action des banques dans le financement de l'économie.

Monsieur Gérard RAMEIX, Président de l'AMF ne considère pas que la réglementation bride le financement bancaire. Il estime que, globalement, nous n'avons pas souffert de restrictions financières. Il précise qu'en France, nous avons deux régulateurs principaux : l'ACPR et l'AMF. Le défaut de croissance de l'économie serait dû à un manque de financement de toutes natures. Il rappelle que la régulation est mondiale. Nous ne pouvons donc pas inventer la régulation tout seul et devons travailler en adéquation avec les règles internationales. La régulation est tout autant nécessaire que la liberté. Il souhaite que dans la sphère de marché qui nous concerne, les 5 grandes directives, dont MIF2, soient appliquées. Selon Monsieur RAMEIX, les banques continueront à financer l'économie.

Laurent Grandguillaume, Député PS travaille au sein de la Commission des finances. Il considère que la régulation n'a pas empêché les dérives, mais elle est nécessaire pour en prévenir certaines ou en limiter les effets. On ne peut pas nous demander de reproduire des systèmes qui n'ont pas fonctionné. Cependant, il est nécessaire d'avoir une

simplification et de trouver un équilibre pour protéger le consommateur. Il est tout aussi important à ses yeux, d'apporter un peu d'oxygène dans notre économie

Selon le Député Les Républicains, Monsieur Olivier CARRE, après la crise financière de 2008, il y eut une prise de conscience de tous les Etats. La priorité est donc maintenant d'éviter une autre crise financière. Le contexte mondial complexifie la régulation et le modèle anglo-saxon s'oppose au modèle continental. Depuis 2009, nous avons fait des progrès considérables. Evidemment tout passe par des flux financiers. Cependant, malgré des taux d'intérêts négatifs, il est difficile de faire redémarrer l'économie. Notre système d'épargne s'est ultra concentré, du fait d'une fiscalité avantageuse. Du point de vue de la législation, il faut travailler avec les compagnies d'assurances sur la fiscalité.

En conclusion, David CHARLET souligne que nous n'avons pas tous la même perception des risques. Notre système devient de plus en plus protecteur mais il faut du risque pour financer les entreprises. Il faut impérativement accompagner les petites entreprises. Il estime que notre problème de base est d'accompagner les entreprises les plus petites en leur apportant à elles l'argent que l'industrie financière sait trouver. Pour cela il faut s'appuyer sur les conseillers de terrain et sur de nouveaux outils à développer. L'enjeu de la régulation est donc bien entendu de sécuriser mais également, dans la mesure du possible, d'amener les capitaux dans les entreprises qui en ont besoin et non dans celles qui sont déjà historiquement, et sans difficultés, irriguées.

Un an après la mise en place, en France, d'un cadre réglementaire dédié au financement participatif (crowdfunding), celui-ci, continue à se développer rapidement. Ainsi, émerge aujourd'hui un grand nombre de sites internet visant le financement par la foule de projets immobiliers. **Le crowdfunding immobilier est né.**

Cette multiplication, en quelques mois, du nombre de plateformes dédiées au financement de projets immobiliers de toutes natures (passant de 5 à 26 en un peu plus de 9 mois), **présente de multiples enjeux**, réglementaires, micro et macroéconomiques, et surtout de politiques économiques. Aussi, **une étude approfondie s'imposait.**

L'étude est basée sur l'administration d'un questionnaire auprès **des 26 plateformes** de crowdfunding immobilier français et sur une **analyse approfondie** des contextes économiques, réglementaires et juridiques.

Ainsi, l'étude fait ressortir des **résultats statistiques jusqu'alors inédits**. On retiendra surtout le très fort développement en 2015, de l'activité visant le financement de projets immobiliers. Il représente aujourd'hui environ 25% en valeur des montants levés en crowdfunding et pèse ainsi plus de **38M€** depuis début 2015 (soit une multiplication par 10 à fin septembre 2015 par rapport à 2014) !

On note par ailleurs que les **rémunérations proposées aux investisseurs** sont particulièrement variables d'une plateforme à l'autre. Il en va de même pour la **structuration des frais prélevés**, tant au niveau du porteur de projet que de l'investisseur.

La très grande majorité des plateformes finance des projets de promotions immobilières, via une société interposée, par la souscription d'obligations. Mais le crowdfunding immobilier impacte également le financement de projets de rénovation, d'investissement dans de l'immobilier loué, ou de commerces, par le biais de **montages inventifs...**

L'étude propose ainsi un **parangonnage des différentes réglementations** pouvant s'appliquer aux plateformes de crowdfunding immobilier. En effet, on pourrait croire simplement et clairement encadrée l'activité de financement participatif, par l'equity ou par le prêt, s'imbriquant et complétant les activités financières régulées existantes. La **France est en effet pionnière** par la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique à l'automne 2014. Elle a su de ce fait favoriser en partie l'activité du crowdfunding, en instituant un cadre à la fois plus souple et plus avantageux pour le financement participatif des entreprises, mais en s'écartant à plusieurs égards des principes qui président aux réformes des principaux autres pays européens ou aux Etats-Unis.

Mais certains acteurs semblent vouloir utiliser les dérogations dont ils bénéficient pour se positionner différemment sur le marché du crowdfunding immobilier. Par ces comportements, ils « flirtent » avec des réglementations complémentaires ou risquent de sortir des bulles d'exemption aux monopoles qui leur ont été accordées, qui peuvent avoir des **impacts financiers et juridiques sur les parties prenantes.**

Dans ce contexte, alors que le crowdfunding immobilier (et ses différents montages) s'adresse au grand public (autre que les « investisseurs qualifiés » et catégories assimilées) et surtout qu'il peut constituer à terme une alternative significative en matière de financement des promotions immobilières, un grand **nombre de questions demeurent ou émergent** du côté de l'ensemble des différents intervenants (promoteur immobilier, société de gestion de SCPI, plateforme de financement participatif, intermédiaires et conseil en gestion de patrimoine, investisseurs,...).

- Qu'est-ce que le crowdfunding immobilier ? Comment fonctionne-t-il ?
- Qui sont les principaux acteurs du crowdfunding immobilier ? Quels sont les montants en jeux ?
- Quels sont les risques attachés au crowdfunding immobilier ?

- Quelle(s) réglementation(s) du crowdfunding immobilier en France ?
- Quelles perspectives et quels impacts pour le crowdfunding immobilier ?

Y répondre, **conditionne le succès, la viabilité et l'impact réel** à long terme de cette source alternative de financement.

L'étude propose de faire le point sur ce nouveau phénomène, en réalisant une **mise en prospective** conjoncturelle, économique et réglementaire de ce nouveau mode de financement :

1. La sémantique du financement participatif dans le secteur immobilier en question
2. La réglementation : frein ou permissivité ?
3. Pouvoir communiquer sur le détail des offres en accès libre ?
4. Transparence sur le porteur de projet « bénéficiaire effectif »
5. Le financement des projets immobiliers : prise de risque, aléa moral et le suivi des projets.
6. L'éligibilité des véhicules d'investissement en question.
7. La mise en place de dispositifs plus efficaces en matière de protection de l'épargnant prêteur ou investisseur.
8. Vers des mécanismes de garanties pour diminuer les risques de perte en capital et d'illiquidité.
9. Pour un encadrement et une harmonisation des pratiques au niveau des régulateurs national et européen ainsi que par les acteurs eux-mêmes.
10. La fiscalité du crowdfunding immobilier.

Chloé Magnier & Céline Mahinc

Bon de commande disponible sur www.etudecrowdimmo.fr

Tarifs préférentiels disponibles, notamment pour les membres de l'Anacofi

LISTE DES PLATEFORMES DE CROWDFUNDING IMMOBILIER RECENSEES PAR L'ETUDE		
ANAXAGO IMMOBILIER	DIVIDOM	LENDOPOLIS
AXYMO	FUNDIMMO	LOOKANDFIN
BALTIS CAPITAL	HEXAGONE	LYMO
BONDSQUARE (FINSQUARE)	HIPIPIIMMO	PROPULSS IMMO
CANBERRA IMMO	HOMUNITY	SE PRETER
CLUBFUNDING	IMMOVESTING	SWAPSTER
CROWDFUNDBANK	IMMOCRATIE	WEEXIMMO
CROWDFUNDING IMMO	INIDEV	WISEED IMMO
CROWDIMO	INVECITY	



Nestadio Capital
Fonds d'investissement de Bretagne

Société de gestion indépendante fondée et agréée par l'AMF en 2004, à ce jour Nestadio gère plus de 20 Fonds (FIP, FCPI et mandat de gestion). Nestadio Capital réunit des personnalités du monde de l'entreprise. Son président fondateur, **Florent de Kersauson**, est fort d'une expérience d'une vingtaine d'années en tant que directeur financier, puis vice-président d'Alcatel. Il prend ensuite la présidence de Belgacom France .

La stratégie d'investissement consiste à accompagner le développement d'entreprises régionales non cotées de moins de 5 ans et des sociétés plus matures en phase de croissance sur des secteurs d'activité traditionnels, des innovations technologiques industrielles et des NTIC.

Nestadio Capital, l'esprit d'entreprendre avant tout :

2004/2005 : Lancement du 1er FIP (Régions de la Bretagne et de l'Ouest)

2007 : création du 1er FIP éligible aux réductions ISF

2010 : lancement du 1er FCPI en partenariat avec Microsoft, Investissement dans les PME innovantes

2012 : Nestadio Capital lance avec l'appui de Microsoft, le 1er incubateur pour aider les PME innovantes les plus matures à s'implanter dans la Silicon Valley : "Zgarage"

2014 : Gestion du fonds de la région Poitou-Charentes et création d'un Mandat de gestion ISF

2015 : Création d'un fonds de fonds et lancement d'un FIP (réduction IR et ou ISF)



EDMOND
DE ROTHSCHILD
ASSET MANAGEMENT

Avec 6 centres de gestion dans le monde (France, Suisse, Allemagne, Hong Kong, Luxembourg et Royaume-Uni), Edmond de Rothschild Asset Management se positionne comme un acteur multi-spécialiste. Son offre se caractérise par une recherche de performance dans la durée à travers une gestion active et des convictions fortes fondées sur une tradition d'innovation.

Elle s'appuie sur des segments d'expertise reconnus, comme la gestion actions (européennes et américaines), la dette d'entreprise, la multigestion, l'overlay, l'allocation d'actifs ou encore la gestion quantitative.

La division Asset Management du Groupe Edmond de Rothschild totalise près de 49 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2014 et 530 collaborateurs dont 100 professionnels de l'investissement.



Deuxième banque allemande, Commerzbank dispose d'un réseau national de plus de 1200 agences au service d'une clientèle aussi bien privée et institutionnelle qu'au service des PME et multinationales.

Commerzbank Partners est, depuis 2010, le service consacré aux conseillers en gestion de patrimoine de la salle de marché Commerzbank France. Forte d'une solide expérience des marchés, l'équipe de Commerzbank Partners est composée de professionnels des produits d'investissement spécialisés dans la conception et la commercialisation de produits structurés de Fonds et de SICAV destinés à la gestion patrimoniale. Elle propose ainsi à tous les professionnels du milieu des solutions d'investissements innovantes qui permettent de se positionner sur les marchés simplement et de manière transparente.

Commerzbank figure depuis de nombreuses années dans le top 3 des émetteurs de produits dérivés et produits structurés en Europe.



Société de gestion indépendante installée à Paris et créée en 2008, Mandarinine Gestion est un Gérant pour compte de tiers proposant des fonds de convictions à travers 2 expertises : la sélection d'actions européennes et l'allocation d'actifs.

Nos processus d'investissement sont tous construits autour d'une approche commune : la gestion de conviction.

Notre gamme de produits offre des expertises complémentaires :

- Actions européennes (styles Value, Croissance et ISR)
- Allocation d'Actifs

A travers notre FCPR Solidaire « Mandarinine Capital Solidaire », Mandarinine Gestion développe et recherche, en complément de la performance financière, une performance sociale et sociétale en appliquant son savoir-faire d'analyse financière et de sélection de sociétés.

Ce FCPR Solidaire investi à 50% minimum dans des structures solidaires agréées non cotées et a pour objectif de :

- Devenir un acteur du financement de l'économie sociale et solidaire
- Être un partenaire de long terme dans l'accompagnement de structures et organismes s'engageant dans la lutte contre l'exclusion
- Apporter une réponse concrète aux besoins de financement de ces structures et organismes

Aujourd'hui, 12 organismes solidaires sont présents dans le FCPR Mandarinine Capital Solidaire comme Habitat Solidaires qui aide à l'insertion par le logement des familles d'Ile-de-France qui en sont exclues ou MicroDon qui permet aux citoyens de réaliser un micro-don à travers un arrondi sur leurs dépenses du quotidien.

Mandarine Gestion gère aujourd'hui 2,5 milliards d'euros d'actifs au 30 novembre 2015, répartis en 17 fonds (dont 10 fonds ouverts représentant 77% des encours).

La société est positionnée sur le marché européen, et vise une clientèle diversifiée : les institutionnels, la multigestion, la banque privée et les CGP, ainsi que les consultants. Elle est présente dans les pays limitrophes francophones (depuis la France), en Allemagne (bureau dédié), ainsi qu'en Autriche, Royaume-Uni, Espagne, Italie et les pays nordiques via des partenariats de distribution.

Intervenants Tables Rondes et Médiateurs (classés par table)

David BARROUX

Les Echos

+33 1 4953 6559
dbarroux@lesechos.fr
www.lesechos.fr



Rédacteur en Chef "Entreprises" - LES ECHOS

1993 to 2000 : Reporter en charge des télécommunications et d'Internet à L'Expansion, La Tribune, Les Echos
2000-2005 : Correspondant à Tokyo, Les Echos
2005-2008 : Correspondant à New York, Les Echos
2008-2013 : Rédacteur en chef Industries-HighTech-Médias aux Echos et chroniqueur radio à Radio Classique
Depuis 2013 : Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, chroniqueur radio à Radio Classique
En charge également de la rubrique bandes dessinées aux Echos depuis 2010

Céline MAHINC



Tel : 06 87 73 74 65

celinemahinc@edenfinances.fr

www.edenfinances.fr



**Eden Finances - chef d'entreprise / CGPI
Membre de l'ANACOFI**

Conseillère en gestion de patrimoine indépendante dédiée aux besoins des clients entreprises et particuliers.
Responsable de l'organisation des Conférences de l'Entreprise.
Elle est membre des Commissions « Entreprise » et « Loueur en Meublé » de l'ANACOFI.
Administratrice et responsable de la formation de l'Anacofi Immo, Céline MAHINC, par ailleurs enseignante (université et grandes écoles) et formatrice, conçoit et pilote des modules de formation spécialisés en immobilier, abordant notamment les caractéristiques techniques et fiscales des différents supports d'investissements.

Co auteur de l'étude approfondie sur « le crowdfunding immobilier : son fonctionnement, ses enjeux, ses défis ».

Chloé MAGNIER



+ 33 6 32 22 63 26

c.magnier@cm-economics.com

www.cm-economics.com



Fondatrice et Présidente de CM-Economics,

Economiste et économètre de formation
Titulaire d'un doctorat en sciences économiques, d'un DEA de Finance et d'une maîtrise d'économétrie.
15 ans d'expérience en tant qu'économiste/gérante d'actifs pour différentes institutions financières (Groupe CM-CIC, Groupe Crédit-Agricole, Global Commodities, Saxo Banque France)
Enseignante (Universités (Paris X-Nanterre) et Grandes Ecoles (Sciences-Po Paris, EDC, Essec)).
Ancienne Chef Economiste et directrice des études économiques et statistiques de l'Association Française des investisseurs pour la croissance (AFIC).
Spécialiste du financement des PME et ETI françaises
Ancienne responsable de l'observatoire des entrepreneurs de l'association PME Finance,
Co auteur de l'étude approfondie sur « le crowdfunding immobilier : son fonctionnement, ses enjeux, ses défis »

Stéphanie SAVEL



53 rue Lafayette 75009
Paris
06 88 63 73 27
stephanie@wiseed.com
www.wiseed.com



Présidente de WiSEED, plateforme pionnière et leader en France du crowdfunding equity

Vice-Présidente de Financement Participatif France

Membre du Comité Régional d'Orientation de BPI Ile de France

Présidente de DDIDF, réseau de business angels du développement durable

<p>Patrick MONTAGNIER</p>  <p>61 rue Taitbout – 75436 PARIS cedex 09 + 33 149 954 536</p> <p>http://acpr.banque-france.fr/accueil.html</p>	<p>Adjoint au secrétaire général de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR,</p> <p>Chair du FSB Insurance Cross Border Crisis Management group (iCBCM) (en charge de définir les spécificités du schéma de résolution des assureurs systémiques)</p>
<p>Jean BERTHON</p> 	<p>Président FAIDER et Better Finance for All</p> <p>Jean Berthon a occupé de multiples fonctions dans le domaine de l'actuariat. 1994-1997 : Président de l'Institut des actuaires français. 1998-1999 : Président de l'Association actuarielle internationale. En 2007, il crée la Fondation du Risque dont il assume la vice-présidence. 2009 : Membre de la Commission épargnants de l'Autorité des marchés Financiers (AMF). 2010 : Siègent à la Commission des pratiques commerciales de l'ACP.</p>
<p>Maxime Duhamelle</p>  <p>Tel: 09 72 47 16 61 Mail: maxime@dividom.com Site: www.dividom.com Site: www.afcim.fr</p> 	<p>CEO et Co-funder de DIVIDOM, plateforme de crowdfunding immobilier en gestion locative</p> <p>Co-Président de L’AFCIM, Association Française du Crowdfunding Immobilier</p> <p>Associé Gérant de DP2M, cabinet en gestion de patrimoine membre de l’ANACOFI et l’ANACOFI CIF</p> <p>Diplômé de l’École Supérieure de Commerce d’Amiens (France Business School)</p>

David BARROUX

Les Echos

+33 1 4953 6559
dbarroux@lesechos.fr
www.lesechos.fr



Rédacteur en Chef "Entreprises" - LES ECHOS

1993 to 2000 : Reporter en charge des télécommunications et d'Internet à L'Expansion, La Tribune, Les Echos
2000-2005 : Correspondant à Tokyo, Les Echos
2005-2008 : Correspondant à New York, Les Echos
2008-2013 : Rédacteur en chef Industries-HighTech-Médias aux Echos et chroniqueur radio à Radio Classique
Depuis 2013 : Rédacteur en chef "Entreprises" aux Echos, chroniqueur radio à Radio Classique
En charge également de la rubrique bandes dessinées aux Echos depuis 2010

Gérard RAMEIX



17, place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 2
Tél : +33 1 53 45 60 05

www.amf-france.org

Président de l'Autorité des marchés financiers depuis le 1^{er} août 2012

Diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques de Paris, Gérard Rameix est un ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) (promotion Pierre Mendès France, 1978).
Il commence sa carrière à la Cour des comptes comme Auditeur (1978) puis Conseiller référendaire (1982). Détaché en qualité de Chargé de bureau à la Direction du budget du ministère des Finances, Gérard Rameix réintègre la Cour des comptes en 1984, puis est nommé Conseiller technique au cabinet du Premier Ministre de 1986 à 1988. Directeur des affaires industrielles (1989) puis des opérations financières et des investissements (1990) à la société Hottinguer Finances, il devient Président de la société Finindex en 1990. En 1993, Gérard Rameix est nommé Directeur de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés puis devient, en 1997, Directeur adjoint du cabinet du Premier Ministre.
Directeur général de la Commission des opérations de bourse en 1997, il est nommé Secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers à sa création en 2003, poste qu'il occupera jusqu'en 2009. Depuis, Gérard Rameix était Médiateur national du crédit aux entreprises.

Laurent
GRANDGUILLAUME



Assemblée nationale :
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 67 25

lgrandguillaume@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire :
6 rue Bénigne Frémyot 21000 DIJON
Tél : 03 80 56 81 19
laurent-grandguillaume@orange.fr
Site : <http://www.laurentgrandguillaume.fr/>

Député – Socialiste

Laurent GRANDGUILLAUME, est membre du Parti socialiste depuis 1996, secrétaire national aux Politiques industrielles et aux entreprises, il est depuis le 17 juin 2012 député de la première circonscription de la Côte-d'Or.
Depuis 2008 il a été adjoint au maire de Dijon François Rebsamen, délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale, vice-président délégué aux finances du Grand Dijon, mandats desquels il a démissionné en septembre 2012 dans le cadre de son engagement de non cumul des mandats entre le mandat de député et un exécutif local. Entre novembre 2008 jusqu'au 2 juillet 2012, il a été conseiller général du canton de Dijon-5.
En juin 2014, il remplace Thierry Mandon à la co-présidence du Conseil de Simplifications pour les entreprises.

Olivier CARRE



ocarre@assemblee-nationale.fr
<http://www.oliviercarre.fr/>

Député – Les Républicains

Député du Loiret depuis juin 2007, Olivier CARRE est Maire d'Orléans depuis le 28 juin 2015 après avoir été Premier Maire-Adjoint d'Orléans depuis 2001, Premier vice-Président de la communauté de l'agglomération Orléanaise depuis 2014, en charge du développement économique et des grands projets. Depuis 2009, il est membre de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale et co-Président de la Mission d'Expertise et de Contrôle. Spécialisé dans la finance, il a été Chef d'entreprise de 1985 à 2008. Il est également Co-Président du Groupe d'études Entreprises à l'Assemblée Nationale depuis 2012, membre du bureau et du conseil d'administration de l'ANRU, membre du conseil de surveillance du Programme des Investissements d'Avenir et membre du Comité d'Evaluation des Aides Publiques aux Entreprises.

Benoît de la CHAPELLE BIZOT



Tél : 01 48 00 52 22

Mail : bdelachapelle@fbf.fr

Site : <http://www.fbf.fr/>

Directeur général délégué, Fédération bancaire française.

2009-2014 : Représentation permanente de la France à Bruxelles
Ministre Conseiller pour les Affaires financières et monétaires, Chef de l'Agence financière à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne, en charge des dossiers concurrence, aides d'Etat, budget, services financiers, fiscalité...

2009 : Autorité des Marchés financiers : Conseiller du président

2008 : Ministère des Affaires étrangères et européennes : Directeur adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet. Présidence française de l'Union européenne.

2001-2008 : Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie

Directeur de projet, coordonnateur présidence française de l'Union européenne, pour l'ensemble du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ; Chef du bureau de la coordination et de la stratégie européenne à la Direction générale du Trésor et de la politique économique ; Chef du bureau des affaires bancaires et monétaires de la direction du Trésor ; Adjoint au chef du bureau des Affaires bancaires et monétaires à la Direction du Trésor, en charge des questions comptables et prudentielles.

David CHARLET



Tel: 01 53 25 50 80

Mail: m.lalande@anacofi.asso.fr

Site: www.anacofi.asso.fr

Site: www.cca-fpf.com

ANACOFI - Association Nationale des Conseils Financiers

Président de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF

Vice-Président de la FECIF (Fédération Européenne des Conseils et Intermédiaires Financiers)

Membre du Conseil Exécutif de la CIFA (Conférence Internationale des C. Financiers)

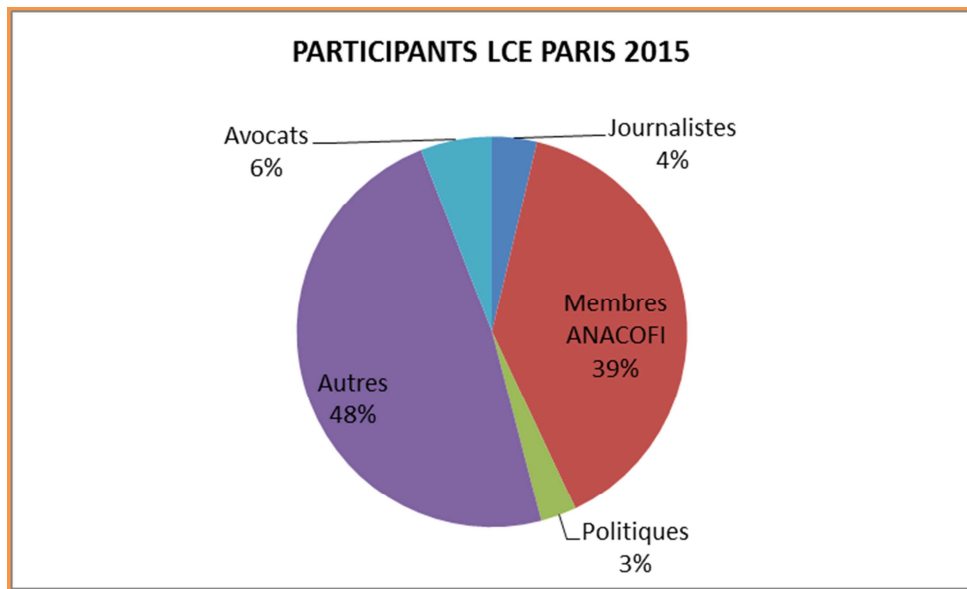
Membre du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier)

Associé Gérant de CCA-FPF, cabinet en gestion de patrimoine

Professeur de Gestion de Patrimoine à l'Ecole Supérieure d'Assurances et à l'Institut Européen des Affaires

Professeur de Gestion de Patrimoine à l'Institut des Hautes Etudes en Droit et Economie Rural

Enseignant à l'Université de Saint-Denis de La Réunion.



Ainsi s'achève la 7^{ème} édition du Grand Débat de fin d'année de l'Anacofi et de la 4^{ème} édition des Conférences de l'Entreprise: la sphère bancaire et financière s'impose à tous ses intervenants et notre système devient de plus en plus protecteur. Il nous faut continuer à œuvrer tous ensemble afin d'amener les capitaux vers les petites entreprises, qui en ont besoin.

L'équipe qui a fait une réalité de ce projet restera à votre disposition pour tout complément d'informations, tout au long de l'année et travaille déjà aux éditions et actions futures, qui se déploient en régions. A très bientôt !

Vous pouvez suivre les Conférences de l'Entreprise sur

<http://www.lcentreprise.fr>

ou en flashant le code suivant grâce à l'application de votre smartphone:



Contact :

Carine LIONNET : c.lionnet@anacofi.asso.fr ou Céline MAHINC : celinemahinc@edenfinances.fr



Etude Crowdfunding Immobilier :



Les Echos

